



inbw

Fostplus

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

QUARTIERS 1, 2 (voir listes des rues au verso)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	11-25	8-22	8-22	5-19	3-17-31	14-28	12-26	9-23	6-20	4-18	03(sa)-15-29	13-27
Papiers-cartons	18	15	15	12	12(sa)	7	5	2-30	27	25	22	20

QUARTIERS 3, 4 (voir listes des rues au verso)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	10-24	7-21	7-21	4-18	2-16-30	13-27	11-25	8-22	5-19	3-17-31	14-28	12-26
Papiers-cartons	17	14	14	11	9	6	4	1-29	26	24	21	19

Pour de plus amples renseignements sur les collectes de déchets, voir au verso.

Visez juste avec le guide de tri des emballages



PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)

P Bouteilles et flacons en Plastique

M Emballages Métalliques

C Cartons à boissons

Remarques :

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC.
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8L.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez de la place dans le sac PMC.



Uniquement bouteilles et flacons en plastique et donc aucun autre emballage ou objet en plastique

Aussi : aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques

Collecte en porte-à-porte*



Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les barquettes et les ravers en plastique



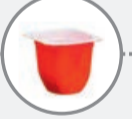
La frigolite, les papiers aluminium et cellophane



Tous les autres emballages et objets en plastique



Le gobelet en plastique



Le pot de yaourt



Les papiers et cartons sales

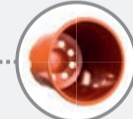
ORDURES MÉNAGÈRES

Sont à déposer au recyparc :

- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant (ex.: déboucheurs corrosifs, détartrants corrosifs pour toilettes).
- Les emballages de pesticides (insecticides, herbicides, anti-mousses, raticides...), d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.
- Les films d'emballages en plastique tels que les sacs, les films entourant les bouteilles et les rouleaux de papiers essuie-tout, ...
- Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :



- Les pots de fleurs.



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

À déposer dans les bulles*



Verre coloré

Verre incolore



Remarques

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé; ni couvercle ni bouchon.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre! Les dépôts sauvages sont passibles de sanctions.

Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les verres résistant aux hautes températures



La porcelaine, la céramique et la terre cuite



Le verre plat tel que vitres et miroirs, l'opaline et le cristal



Les ampoules économiques et les tubes néon



Remarque : Les ampoules à filament, halogènes et les verres à boisson cassés sont à jeter bien emballés dans vos déchets résiduels.

Papiers-cartons

Collecte en porte-à-porte*



Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes

Remarques

- Maximum 1 m³.
- Enlevez le film en plastique des publications.
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées de max. 15 kg.

Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les papiers et cartons sales



Les photos



Le papier peint



Le papier aluminium



ORDURES MÉNAGÈRES



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.
*ou via le recyparc

Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion des déchets, visitez le site internet d'in BW (votre intercommunale de gestion des déchets): www.ibw.be

Infos sur le tri et le recyclage: www.fostplus.be

Commune de Waterloo

Collectes des ordures ménagères

Quartier 1 : lundi **Quartier 2 : jeudi** **Quartier 3 : mardi** **Quartier 4 : vendredi**

Pour connaître les jours des collectes dans votre rue, repérez votre quartier dans les pages suivantes.

S'il s'agit d'un jour férié, la collecte sera assurée le lendemain même si c'est un samedi !

Les sacs doivent être sortis la veille du jour de la collecte après 18 heures ou le jour de la collecte avant 6 heures du matin. Placez-les visiblement sur la voie publique et employez les sacs réglementaires de la Commune.

Collectes des encombrants à la demande

Pour l'évacuation de ces déchets, les habitants sont invités à se rendre au recyparc.

Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au recyparc (objets trop lourds ou trop grands, pas de véhicule adapté), vous pouvez appeler in BW (votre intercommunale de gestion des déchets) au n° gratuit : **0800 49 057**. L'appel sera enregistré (coordonnées, types de déchets, volume...) et un rendez-vous sera fixé dans les semaines qui suivent.

Les déchets devront être triés et sortis pour l'heure fixée. Il est demandé de les sortir à un endroit facilement accessible tel que l'enlèvement puisse se dérouler en toute sécurité. Sortez vos déchets le jour même pour éviter tout dépôt sauvage. Le prix de l'enlèvement est fixé à 5 € par m³. Le maximum autorisé est de 3 m³ pour un prix de 15 €. Les habitants devront être présents lors de l'enlèvement afin d'effectuer le paiement comptant et de signer un bon d'enlèvement. Si un objet pèse plus de 25kg et que vous ne pouvez aider notre agent à le porter, signalez-le lors de la prise de rendez-vous.

En cas d'absence, de non-paiement ou de non-conformité des déchets, aucun enlèvement ne sera réalisé !

Les quartiers

Quartier 1 :

Abelles (av.)	Capouillet (av.)
Ancienne Barrière (av.)	Capouillet (pl.)
Annonciades (clos des)	Caranda (cl.)
Arromanches (av.)	Caraute (rue)
Aurore (av.)	Cardinal (cl.)
Bara (chée) entre la rue de l'Inflante et la rue Palau	Cèdres (av.)
Beaufaux (rue)	Champ Rodange (rue)
Beau Vallon (av.)	Chapelle David (rue)
Belloi (cl.)	Château Rock (av.)
Benouville (av.)	Château Tremblant (pl.)
Blés d'Or (av.)	Chesneau (av.)
Bocage (cl.)	Colle (av. J.)
Bodriksart (rue)	Coteau (av.)
Bosquett (cl.)	Dudinsart (dir.)
Bruyère (rue)	Dury (rue E.)
Bruyère-Saint-Jean (rue)	Église (rue)
	Église (sent.)
	Escavée (rue)

Essarts (cl.)
Étang (rue)
Ferme (av.)
Fond Thirion (rue)
Forestier (rue)
Forêt de Soignes (rue)
Fosses des Moines (sent.)
Frères (av.)
Futaie (cl.)
Gât Soleil (av.)
Général (cl.)
Gouttier (rue)
Hétraie (cl.)
Heures Claires (av.)
Horizon (cl.)
Infante (dr.) entre la rue de la Station et la drève des Dix Mètres



Refusé à la collecte des encombrants

Si vos déchets ne correspondent pas à la définition d'un encombrant, nous serons dans l'incapacité de les enlever. Vous serez contraints de les reprendre et de les orienter vers la filière appropriée. Inutile de mettre des déchets dans des sacs noirs ou dans tout autre sac non réglementaire. Les collectes d'encombrants ne sont pas des alternatives aux sacs poubelles payants. Mettez ces déchets dans vos sacs poubelles réglementaires et présentez-les lors des collectes d'ordures ménagères !

Respectez l'environnement en veillant à ne pas y mettre :

- des déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés
- des déchets dangereux devant être traités de manière spécifique

Type de déchet refusé	Comment les évacuer ?	Traitement prévu
Petits déchets entrant dans un sac poubelle	<ul style="list-style-type: none">• Sac poubelle d'ordures ménagères (collecte chaque semaine)	Incinération avec récupération d'énergie
PMC	<ul style="list-style-type: none">• Sac poubelle PMC bleu (collecte toutes les 2 semaines)	Recyclage
Papiers-cartons	<ul style="list-style-type: none">• Collecte toutes les 4 semaines	Recyclage
Bouteilles, flacons et bocaux en verre	<ul style="list-style-type: none">• Bulles à verre ou recyparcs	Recyclage
Équipements électriques et électroniques : lave-vaisselle, lave-linge, frigos, écrans, sèche-cheveux, rasoirs, GSM, mixers...	<ul style="list-style-type: none">• Détaillants ou recyparcs	Réemploi ou recyclage
Déchets verts : tortes de pelouse, tailles de haies, feuilles, petits branchages...	<ul style="list-style-type: none">• Collecte des déchets verts, voir ci-dessous• Compostage et broyage à domicile• Recyparcs (si < 2 m³)	Compostage
Déchets inertes : lavabos, cuvettes de wc, briquillons, briques, tuiles, carrelages, béton...	<ul style="list-style-type: none">• Recyparcs (si < 2 m³)• Louer un conteneur (si > 2 m³)	Recyclage
Déchets spéciaux (petits déchets chimiques) : peinture, pesticides, cirages, batteries de voitures, extincteurs, tubes néon...	<ul style="list-style-type: none">• Collectes des petits déchets chimiques, voir ci-dessous• Recyparcs	Traitements respectueux de l'environnement
Amiante-ciment (« Eternit ») : tôles ondulées, ardoises, tuyaux...	<ul style="list-style-type: none">• Sacs spéciaux à double paroi que vous pouvez acheter et reporter dans un centre agréé (voir http://environnementwallonie.be)	Mise en CET (décharge) spécifique
Pneus	<ul style="list-style-type: none">• Recyparcs (max 4 pneus par mois et par ménage)	Recyclage
Bonbonnes de gaz	<ul style="list-style-type: none">• Consulter le site web www.mabouteillagez.be	Valorisation

Sont également exclus tous les déchets d'origine professionnelle et industrielle !

Vos déchets n'ont pas été collectés ?

Pour les collectes d'ordures ménagères, d'encombrants, de PMC, de papiers-cartons et de déchets verts, si vous avez respecté les consignes et que vos déchets n'ont pas été collectés, contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets) au plus tard le lendemain du jour de la collecte :

Tél. gratuit :

0800 49 057

E-mail :

valmat@inbw.be

Pour les collectes de sapins de Noël et des petits déchets chimiques, contactez le Service éco-conseil de la Commune de Waterloo :

T 02 352 99 94

Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion des déchets, visitez le site internet d'in BW (votre intercommunale de gestion des déchets) : **www.inbw.be** ou celui de la commune de Waterloo : **www.waterloo.be**



Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux



Infante (rue)
Isabelle (cl.)
Jassogne (av. A.)
Libellules (av.)
Limesenrieu (cl.)
Lucioles (av.)
Ma Campagne (cl.)
Ma Campagne (rue)
Marguerite (dr.)
Mattot (rue)
Mélèzes (av.)
Merisiers (av.)
Moulin (dr.)
Noël (rue)
Normandie (av.)
Paleau (rue)
Papillons (av.)
Pâquerettes (av.)
Pastur (rue J.)
Patiaux (rue et sent.)
Paveurs (av.)
Piles (rue)
Postes (ch.)
Pré Fichin (cl.)
Progrès (rue du)
Rombaut (rue)
Rose (cl.)
Sainte-Gertrude (rue)
Saint-Germain (rue)
Seigneur Seutin (av. B.)
Tancarville (av.)
Theys (av. E.)
Tourneu (av.)
Trois Sapins (vl)
Vallée (av.)
Valognes (cl.)
Vènerie (cl.)
Versant (cl.)
Vieux Moulin (cl.)
Villequier (av.)
Viviers (vl)

Quartier 2 :

Abbaye de Forest (av.)
Ange (av.)
Aqueduc (al.)
Archers (av.)
Argenteuil (dr.)
Argenteuil (sq.)
Austerlitz (av.)
Automne (av.)
Avocat (av.)
Bara (chée) entre Joli-Bois
et la rue de l'Infante
Bergerie (av.)
Blücher (av.)

Bois (sent.)
Bon Dieu de Gibloux (ch.)
Calus (rue)
Cense (bld)
Champ de Mai (av.)
Chapelle Musicale (ch.)
Chapelle Royale (rue)
Château (dr.)
Château Jaco (av.) Chevaliers
de Malte (av.)
Claire (av.)
Clairpré (av.)
Closière (av.)
Commanderie (cl.)
Couvent (rue)
Croix de Bourgogne (av.)
Culée (rue)
Dauphins (av.)
Delbar (rue Th.)
Dewit (rue R.)
Digitales (cl.)
Églantines (av.)
Été (av.)
Floréal (av.)
Fond Vandenbosch (rue)
Fontainebleau (av.)
Forêt (sent.)
Fructidor (av.)
Gare (pl.)
Germinal (cl.)
Grand Bois (av.)
Hardouin-Mansart (av. J.)
Hiver (av.)
Hospitaliers de Saint-
Jean (av.)
Houlette (av.)
Hussard (cl.)
Iéna (av.)
Jacobs (pl. J.)
Le Nôtre (av.)
Le Vau (av.)
Libert (rue F.)
Lord Uxbridge (av.)
Malmaison (av.)
Maloue (ch.)
Maloue (cl.)
Marengo (av.)
Marie-Antoinette (av.)
Marie-Louise (av.)
Ménil (rue)
Messidor (av.)
Mûriers (cl.)
Napoléon (av.)
Ney (av.)
Noces (ch.)
Noir Bonhomme (sent.)
Nymphes (av.)

Orangerie (av.)
Paul de Lorraine (av.)
Petit Paris (al.)
Prince Albert (av.)
Prince d'Orange (av.)
Printemps (av.)
Quatre Saisons (av.)
Reine Astrid (av.)
Renoncuces (cl.)
Richelle (dr.) entre la
chaussée de Bruxelles et la
chaussée de Tervuren
Rivelaine (av.)
Rivoli (cl.)
Rocailles (cl.)
Roi Soleil (av.)
Rolin (bld H.)
Roton (ch.)
Saint-Roch (cl.)
Saules (av.)
Schattens (av.)
Sorbiers (av.)
Station (rue)
Taillis (av.)
Templiers (cl.)
Tervuren (chée) entre la
drève Richelle et l'avenue
Brassine
Thermidor (av.)
Tilleuls (av.)
Trianons (av.)
Tritons (av.)
t'Serclaes (sent.)
Verbeek (rue M.)
Versailles (av.)
Violette (cl.)
Wagram (cl.)
Wellington (av.)

Quartier 3 :

Acacias (av.)
André Delvaux (al.)
Anémones (cl.)
Artistes (al.)
Aubépine (sent.)
Beau Séjour (av.)
Beau Séjour (cl.)
Bécasse (sent.)
Bécasses (av.)
Belle-Vue (av.)
Bleuets (av.)
Bon Air (av.)
Bourgys (av. H.)
Braconniers (cl.)
Campanules (cl.)
Canard Sauvage (av.)
Cerisiers (cl.)

Chasseurs (av.)
Chasseurs (dr.)
Châtaigniers (dr.)
Chevreuil (al.)
Cigognes (cl. des)
Coquelicots (av.)
Cor de Chasse (av.)
Croix du Feu (av.)
Cytises (cl.)
Diane (av.)
Differdange (cl.)
Dix Mètres (dr.)
Écureuil (cl.)
Écuyer (av.)
Érables (av.)
Faisan (av.)
Faucon (av.)
Ferme Ecole (pl.)
Florida (av.)
Garde (dr.)
Genêts (cl.)
Gibecière (cl.)
Grives (av.)
Henri Posseur (al.)
Hirondelles (av.)
Iris (cl.)
Joseph Noiret (al.)
Léopold III (av.)
Lilas (av.)
Manoir (av.)
Marronniers (dr.)
Merles (av.)
Mésanges (av.)
Meute (dr.)
Nations-Unies (av.)
Ontario (rue)
Orchidées (av.)
Ovide Decroly (pl.)
Perdrix (av.)
Petits Champs (av.)
Pinsons (av.)
Prince Baudouin (av.)
Princesse Joséphine-Charlotte (av.)
Québec (cl.)
Rambouillet (cl.)
Ramée (av.)
Renard (cl.)
Rhode (sent.)
Rossignols (av.)
Sansonnets (av.)
Sarcelles (av.)
Tulipes (cl.)
Vert Bocage (av.)

Quartier 4 :

Abbaye d'Aywiers (av.)
Alliés (av.)
Anglais (av.)
Argenteuil (av.)
Babau (rue)
Balance (av.)
Baraques (ch.)
Baudelaire (cl.)
Beauvoisin (av.)
Bel-Air (av.)
Bélier (av.)
Bérine (cl.)
Bois des Aulnes (dr.)
Brise (cl.)
Brocard (dr.)
Bruxelles (chée)
Byron (av. Lord)
Capricorne (av.)
Carmel (dr.)
Catomoreau (ch.)
Centaure (av.)
112ème (av.)
Champ du Roussart
Charleroi (chée)
Château d'Eau (cl.)
Cigales (al.)
Clairière (cl.)
Coccinelles (al.)
Coleau (rue)
Combattants (av.)
Constellations (av.)
Coq (rue)
Cosaques (ch.)
Cotton (av. du Sergent)
Croix (rue)
Croix du Sud (av.)
Creux (ch.)
David (av. L.)
De Lancey (cl.)
Dimont (rue)
Dryades (av.)
Dumas (av. A.)
Écossais (cl.)
Elfes (cl.)
Éolienne (cl.)
Étoile Polaire (av.)
Fleischman (av. des Fr.)
Fontaine (cl.)
Fougères (cl.)
Galaxie (av.)
Gallois (cl.)
Gaz (rue du)
Gémeaux (av.)
Giberne (cl.)
Girrolles (cl.)

Grange (rue)
Grillons (al.)
Houssaye (av. H.)
Hugo (rue V.)
Jupiter (av.)
Lachouque (av. du Com.)
Las Cases (cl.)
Licorne (av.)
Lion (rte)
Longchamp (av.)
Louvain (chée)
Madelin (av. L.)
Marie-Thérèse (av.)
Marnières (av.)
Mercier (av. C.)
Méreault (dr.)
Minerve (av.)
Mont (ch.)
Mont-Saint-Jean (chée)
Neptune (av.)
Nivelles (chée)
Obecq (rue)
Paix (rue)
Palombes (cl.)
Papelotte (ch.)
Pégase (cl.)
Phalènes (al.)
Prince Charles (av.)
Prince Royal (av.)
Princesse Paola (av.)
Ransbeek (ch.)
Reine (cl.)
Reine Elisabeth (av.)
Richelle (dr.) entre la
chaussée de Tervuren et la
chaussée de Louvain
Rose des Vents (av.)
Roseraie (av.)
Roussart (rue)
Roussettes (ch.)
Sabretache (cl.)
Sagittaire (av.)
Sainte-Anne (rue)
Scott (av. S.W.)
Sylve (cl.)
Tervuren (chée) entre la
place Émile Vandervelde et
la drève Richelle
Tondeur (av. V.)
Vallons (av.)
Vandervelde (pl. E.)
Vannette (dr.)
Vénus (av.)
Verseau (av.)
Vieille Source (av.)
Vieux Amis (av.)
Zodiaque (av.)

Remarques importantes :

- Les collectes commencent **dès 6 h du matin**.
Prière de sortir vos déchets la veille **à partir de 18 h**.
- Placez-les à **un endroit bien visible** pour les collecteurs.
- **S'ils n'ont pas été collectés**, contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets) au plus tard le lendemain. Tout appel parvenant après ce jour ne sera plus nécessairement pris en compte.
- En cas de travaux, placez vos déchets à un endroit accessible.
- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.



Horaires et adresse du recyparc

Chaussée de Nivelles 213, 1420 Braine-l'Alleud, T 02 384 79 65

Du lundi au vendredi de 13h00 à 19h00 (dernier accès 18h45).

Le samedi de 09h00 à 17h00 (dernier accès 16h45).

Infos: voir www.waterloo.be



Grand Nettoyage de Printemps les 23, 24 et 25 mars 2018

Pour les aspects concrets,
consultez votre commune.

Plus d'infos sur
www.walloniepluspropre.be



Accepté à la collecte des encombrants

Tout objet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans un sac poubelle!

Et qui reste dans des limites acceptables pour le collecteur :

Objets d'un poids inférieur à 50 kg et d'une taille inférieure à 3 m x 1,5 m

- **Grands objets en plastique** (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, gouttières en PVC, etc.)
- **Grands objets en métal** (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, vélos, etc.)
- **Grands objets en bois** (meubles, portes, chaises, châssis, meubles en rotin, etc.)
- **Tapis, matelas, fauteuils, divans**, etc.
- **Verres plats** (miroirs, vitres, carreaux, etc.) à bien emballer, pensez aux chargeurs!
- **Souches, troncs d'arbres et branches** de plus de 15 cm de diamètre

Collectes des déchets verts

Les déchets verts seront collectés du lundi 2 avril au lundi 12 novembre 2018 inclus (tous les lundis, y compris le lundi de Pâques (02 avril) et le lundi de Pentecôte (21 mai). Maximum 2 m³ par habitation (sacs réglementaires uniquement et fagots ficelés de maximum 1 mètre de long composés de branches et troncs inférieurs à 15 cm de diamètre).

Collectes des sapins de Noël

Les lundis 8 et 15 janvier 2018.

Les sapins doivent être dénudés de leurs garnitures ainsi que de leur croix.

Collectes des vêtements usagés

Des conteneurs sont mis à disposition à divers endroits de la Commune.

Pour plus de renseignements, contactez l'ASBL *Terre* au **04 240 58 58** ou

l'ASBL *Les Petits Riens* au **010 22 78 75** ou l'ASBL *Curitas* au **02 257 88 10**.

Collecte des petits déchets chimiques

Tous les premiers mercredis du mois de 15 à 19 h. Dates :

3 janvier

4 avril

4 juillet

3 octobre

7 février

2 mai

1 août

7 novembre

7 mars

6 juin

5 septembre

5 décembre

Place Jean Jacobs, un camion récolte les piles, pots de peinture, vernis, colle, produits chimiques, aérosols, batteries, tubes d'éclairage, thermomètres, solvants, encre, radiographies, médicaments, huiles et graisses de cuisine, extincteurs, huile de moteur...

Cette collecte est réservée aux habitants de Waterloo (sont exclues les entreprises).

Tout dépôt en dehors de ces heures est considéré comme dépôt clandestin. Vous pouvez également déposer les piles usagées chez les photographes et les médicaments périmés chez les pharmaciens.